

AVIS PUBLIC

CONTACT :

Administrateur du bureau
Commission de planification du sud du New Hampshire
(603) 669-4664
LMoore-O'Brien@snhpc.org



Avis de Période de Consultation Publique et d'Audition Publique Commission de Planification du Sud du New Hampshire

Amendement n° 5 au Programme d'Amélioration des Transports pour l'Année Fiscale 2023-2026 et au Plan de Transport Métropolitain pour l'Année Fiscale 2021-2045

La Commission de planification du sud du New Hampshire (SNHPC), en tant qu'organisation de Planification Métropolitaine désignée pour la région du sud du New Hampshire, annonce son intention d'adopter l'amendement n° 5 au Programme d'Amélioration des Transports (TIP) pour l'année fiscale 2023-2026 de la SNHPC et au Plan de Transport Métropolitain (MTP) pour l'année fiscale 2021-2045 de la SNHPC).

Une période de consultation publique de dix (10) jours pour l'amendement n° 5 au TIP et au MTP commence le lundi 8 avril 2024 et se termine le vendredi 19 avril 2024. Au cours de cette période, l'amendement n° 5 au TIP et au MTP pourra être consulté par le public sur le site web de la SNHPC (www.snhpc.org) et des copies papier pourront être fournies sur demande à David Tilton, planificateur principal des transports, à l'adresse suivante : dtilton@snhpc.org.

Après la période de consultation publique et conformément au Plan de Participation Publique de la SNHPC, le Comité de Politique de la SNHPC MPO tiendra une audience publique afin d'examiner les commentaires, de solliciter les dernières réactions du public et d'envisager l'adoption de l'amendement n°5 au TIP et au MTP. L'audience publique a été programmée pour le mardi 23 avril 2024 à 11h30.

Les personnes souhaitant participer en personne à l'audience publique du 23 avril 2024 peuvent le faire au bureau de la SNHPC, 438 Dubuque St., Manchester, NH.

Les personnes souhaitant participer à l'audience publique du 23 avril 2024 par voie électronique ou par téléphone uniquement peuvent le faire comme suit :

- Accès en ligne : <https://us02web.zoom.us/j/89378680014>
- Accès par téléphone uniquement : Composez le numéro (646) 558-8656 avec le numéro d'identification de la réunion 893 7868 0014

Les agences qui reçoivent des fonds de l'Administration fédérale des transports (FTA) doivent se conformer à certaines exigences en matière de participation du public, y compris celles spécifiées en ce qui concerne les subventions de formule pour les zones urbanisées accordées conformément à la section 5307 de la FTA. Pour les fournisseurs de transport en commun opérant dans la région de la SNHPC, le processus de la SNHPC pour l'examen public, la participation et les commentaires sur le TIP sert de

processus de participation publique concernant le programme de projets pour ces fournisseurs. Ces fournisseurs comprennent, sans s'y limiter, le Manchester Transit Authority (MTA).

Le 20 juillet 2013, l'ensemble du New Hampshire est devenu inclassable/atteignable pour la norme nationale de qualité de l'air ambiant (NAAQS) de 2008 pour l'ozone sur 8 heures. Le 6 avril 2015, la NAAQS de 1997 pour l'ozone sur 8 heures a été révoquée à toutes fins utiles, y compris pour la conformité des transports, ce qui évite à la région de Boston-Manchester-Portsmouth (SE) NH d'avoir à démontrer la conformité des plans de transport. Toutefois, en raison d'une décision de la Cour d'appel du district de Columbia (District de gestion de la qualité de l'air de la côte sud v. l'EPA), à compter du 16 février 2019, la conformité des transports pour la NAAQS de 1997 pour l'ozone s'applique à nouveau dans la "zone orpheline" de Boston-Manchester-Portsmouth (SE) NH. Par conséquent, la SNHPC est tenue de démontrer la conformité à la NAAQS de 1997 pour l'ozone pour tous les plans approuvés après le 16 février 2019.

Les commentaires sur l'amendement n°5 au TIP et au MTP doivent être soumis par écrit à la SNHPC pendant la période de commentaires, ou verbalement lors de l'audience publique. Les commentaires sur l'amendement n° 5 au TIP et au MTP seront pris en compte pour être incorporés dans le document final, selon les instructions du comité d'orientation de la SNHPC à la suite de l'audience publique.

Les commentaires sur l'amendement n° 5 au TIP et au MTP doivent être soumis à David Tilton, planificateur principal des transports, par courrier ordinaire au 438 Dubuque St., Manchester, NH 03102 ou par courrier électronique à l'adresse dtilton@snhpc.org.

Lors de l'audience publique du 23 avril 2024, les informations sur l'amendement n° 5 au TIP et au MTP seront présentées à l'aide de la plateforme logicielle Microsoft Powerpoint.

Les personnes ayant besoin d'aide ou d'arrangements spéciaux pour assister à l'audience publique doivent contacter Linda Moore-O'Brien, administrateur du bureau de la SNHPC, au numéro (603) 669-4664.

(FIN)